MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	127
Moto-Club	MOTO CLUB DE DREUX
N° d'affiliation	0326
Date	8 MAI 2018
Lieu	ECUBLE
Organisateur technique	DIEU Noël
Adresse	BP 40017 28130 PIERRES
E-mail	mcdreux@wanadoo.fr
Téléphone	0237228904

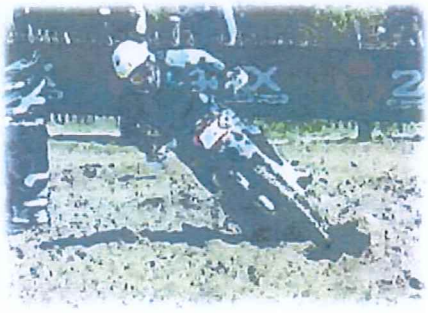

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	POURRIAU Daniel	Licence : ODC 019995
Président du Jury ou Arbitre*	DION Denis	Licence : OFF 056813
Membre du Jury	QUINCE-LEGER Leslie	Licence : OFF 215118
Membre du Jury	DION Sylvie	Licence : OFF 230786
Commissaire technique responsable	GALLOU Christian	Licence : OFF 049090
Responsable du chronométrage	JAMET Lydia	Licence : OFF250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat de ligue prestige	15 ans	/	126 à 650 cm3	Championnat de ligue prestige
Chpt Grand ouest de quads	15 ans	63 ans	250 à 750 cm3	Championnat Grand Ouest de quads
National	13 ans	/	Classe 2, 3 et 4	National en 2 séries avec consolante et finale

Engagement :

Site Internet ----- motoclubdedreux.com
Contact ---------- Noël DIEU
Adresse ---------- BP 40017 28130 PIERRES
Téléphone ------- 0237228904 E-mail ----- mcdreux@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10
Caution : 0

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... DCT VENNETIER Camille

Nombre de secouristes 20

Hôpital le plus proche ..... DREUX

Nombre d'ambulance(s) 3

Temps de trajet (en min) ..... 25 mns

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... TERRAIN DE MOTO CROSS D'ECUBLE

Adresse ..... Lieu dit Bilheux

Capacité Moto :

Pendant les essais : 50

En manche : 42

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 32

En manche : 27

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1350

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 30

Longueur de la ligne droite de départ 95

Nombre d'OCP* 25

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 1 mars 2018	Date : 07/03/2018	Date :
MOTO CLUB DE DREUX	Signature numérique de CAILLY Christine DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2018.03.07 12:04:21 +01'00'	Numéro :